



**Dimanche 8 mars 2015**

# **JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES**

## **Faire preuve de vigilance et faire entendre les revendications !**

**Les droits dont nous disposons aujourd'hui sont le fruit de la lutte de nos aîné-e-s. La période actuelle, avec les tentatives de remise en cause du droit à l'avortement ou encore la volonté d'enfermer les femmes comme les hommes dans des stéréotypes et des identités prédéfinies, montre pourtant que ces droits ne sont jamais acquis.**

Surtout, l'égalité aujourd'hui proclamée dans la loi n'est pas effective au quotidien, il y a toujours :

- ✓ 27% d'écart salarial et 40% d'écart de pension de retraite entre les femmes et les hommes ;
- ✓ 80% des tâches ménagères assumées par les femmes ;
- ✓ une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint.

Pour la CGT, l'égalité au travail est fondamentale car elle permet l'émancipation et l'autonomie économique des femmes. L'histoire le montre, les grandes avancées pour les femmes ont été obtenues par la mobilisation. Ces avancées ne se sont pas faites au détriment des hommes, mais permettent au contraire l'émancipation de toutes et tous.

**Nous appelons les salarié-e-s à se mobiliser le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, pour démontrer leur vigilance et faire entendre leurs revendications. Au-delà, c'est une mobilisation quotidienne qui est nécessaire pour assurer l'égalité professionnelle, la mixité au travail, et pour lutter contre le sexisme ordinaire.**

L'égalité est une priorité. Pour que ce droit fondamental de notre constitution soit effectif, la CGT agit à tous les niveaux : en interpellant les parlementaires pour renforcer la loi, en mobilisant et en négociant dans les branches, les entreprises et dans la fonction publique.

### **La CGT met en débat une série de 10 propositions :**

1. Instaurer la mixité au travail et revaloriser financièrement les métiers à prédominance féminine. Une partie des inégalités s'explique par le fait que les femmes sont concentrées dans 12 familles de métiers dévalorisés financièrement et socialement. La CGT revendique la mixité au travail comme dans la société. Une femme comme un homme doit pouvoir devenir ingénieur-e, infirmier-e, caissier-e ou ouvrier-e.

Montreuil, le 26 février 2015

Syndicat national  
CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 01.55.82.80.80

Les métiers à prédominance féminine (métiers du soin, de l'éducation, du tertiaire...) doivent être revalorisés financièrement parce qu'il n'est pas normal qu'une sage-femme gagne en moyenne 2100 €/mois, une institutrice 1900 €, contre 3 400 € pour un ingénieur alors qu'ils ont le même niveau de qualification.

2. Conditionner les 200 milliards d'aides publiques dont bénéficient chaque année les entreprises au respect de la loi en matière d'égalité professionnelle et à leurs pratiques de lutte contre la précarité et les temps partiels.
3. Limiter les temps partiels, qui sont à 80% exercés par des femmes, garantir un minimum de 24h par semaine, la majoration de la rémunération des heures supplémentaires, l'accès aux droits sociaux...
4. Instaurer une action de groupe contre les discriminations, pour permettre aux organisations syndicales d'aller en justice au nom de tous les salariés victimes d'une même discrimination et d'obtenir réparation.
5. Garantir une articulation vie privée/ vie professionnelle : encadrer les forfaits jours, limiter le travail en horaires décalés ou le dimanche, mieux partager les congés parentaux et augmenter considérablement les places en crèche et à l'école maternelle.
6. Former l'ensemble des personnels RH et des représentant-es du personnel sur l'égalité professionnelle.
7. Garantir l'égalité de retraite : droit à la retraite à 60 ans, augmentation des minima de pension et des mesures compensatoires.
8. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail et protéger les femmes victimes de violence.
9. Garantir une prise en compte des risques professionnels et de la pénibilité des métiers à prédominance féminine.
10. Renforcer la présence des femmes dans les institutions représentatives du personnel.

**ET TOUTE L'ANNÉE,  
RESTONS MOBILISÉ(E)S  
POUR FAIRE DE L'ÉGALITÉ  
UNE REALITÉ !**